

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Josiane CHOPIS, Maire d'ANZEX, le neuf novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes.

PRESENTS : Mesdames Charney, Chevalier, et Chopis,
Messieurs Barat, Betous, Dubourg, Garin et Kremer.

ABSENTS EXCUSES : Madame Costes et Monsieur Baudas,

POUVOIR : néant,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Chevalier,

DATE DE LA CONVOCATION : le 28 octobre 2021

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Site internet de la commune,
- ❖ Adressage : finalisation,
- ❖ Travaux 2022,
- ❖ Chemin de Courbian,
- ❖ Ouverture des ¼ de crédits,
- ❖ Noël 2021, bulletin municipal, vœux 2022,
- ❖ Demande de subventions,
- ❖ Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion est accepté à l'unanimité.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Le site de la commune est en cours de réalisation.

ADRESSAGE : FINALISATION :

∞ Délibération n°15/09 11/2021 ∞

Monsieur BARAT, premier adjoint présente le travail effectué sur l'adressage.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le

maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

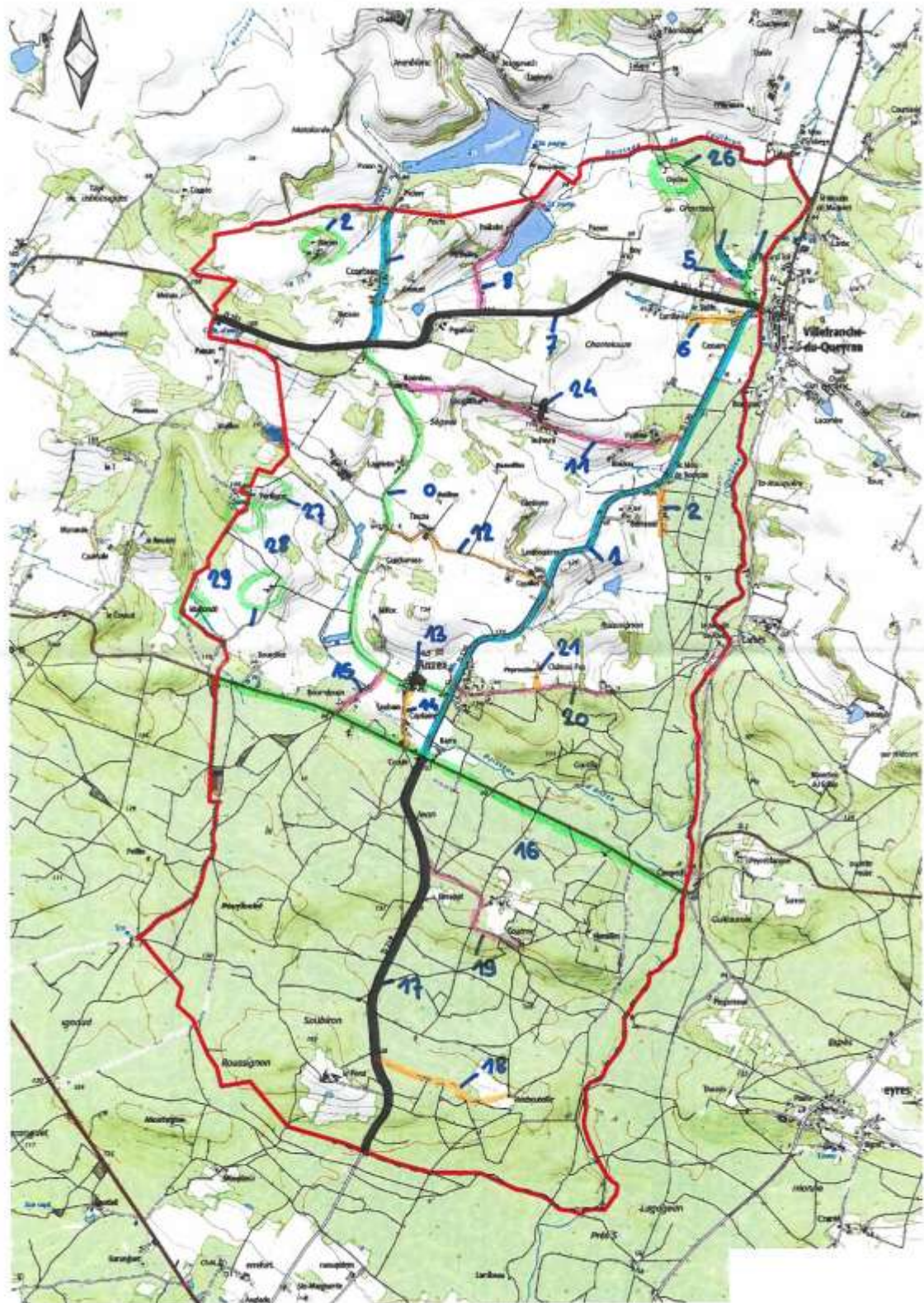
- décide de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune,
- décide la création des voies et des numéros de voirie conformément au tableau et à la cartographie ci-joints.
- décide d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Légende des voies des cartes

	Voie	Couleur	Point Adresse
1	Route de l'Ourbise	Bleu	14
2	Chemin d'Astafort	Orange	2
3	Chemin du Lanot	Vert	9
4	Chemin de Gravissou	Bleu	5
5	Impasse Mazagran	Rose	3
6	Impasse de Cassany	Orange	7
7	Route du Stade	Noir	11
8	Impasse de Versailles	Rose	4
9	Route de Courbian	Bleu	13
10	Route des Lavandières	Vert	18
11	Route du Peyré	Rose	12
12	Route de Tauzia	Orange	5
13	Allée de l'Eglise	Noir	2
14	Allée de Capitayne	Orange	8
15	Allée de Saubain	Rose	9
16	Route des Landes	Vert	11
17	Route de Fargues	Noir	3
18	Chemin de Videbouteille	Orange	3
19	Chemin de Coudroy	Rose	4
20	Chemin de Pelleperdrix	Rose	7
21	Allée de Piis	Orange	4
22	Chemin de Plaisir	Jaune	3
23	Rue Bourg du Haut	Vert	6
24	Allée des Vignes	Noir	2
25	Bacon	Vert	1
26	Duclau	Vert	1

27	Perdigon	Vert	1
28	Laleman	Vert	1
29	Malfondé	Vert	1
30	Le Basque	Vert	1
	Total		171

Carte de Anzex n°1



Carte de Anzex n°2



TRAVAUX 2022 :

Les travaux à prévoir en 2022 ou reportés de 2021 sont :

Sécurité incendie :

- ✓ Pose de deux bornes incendie à l'Escounut et au Lanot,
- ✓ Installation de bâches incendie au Peyré et au Bourg du haut

Eglise :

- ✓ Réfection de la toiture de la sacristie et de celle de l'appentis des cloches,
- ✓ Mettre en place une rampe amovible dans le cadre de l'accessibilité.

Cimetière :

- ✓ Prévoir la création d'un caveau d'attente et d'un ossuaire.
- ✓ Envisager l'acquisition de nouvelles cases de columbarium,
- ✓ Envisager la possibilité d'implanter des cavurnes,
- ✓ Prévoir l'installation d'un logiciel de gestion du cimetière.

Monuments aux morts :

- ✓ Envisager de redorer les lettres du monument.

Mobilier :

- ✓ Prévoir l'installation d'une table de pique-nique devant la mairie.

Voirie :

- ✓ Réaliser du point à temps.

CHEMIN DE COURBIAN :

Il est envisagé la rétrocession du chemin de Courbian à la commune.
Pour se faire, la commune prendra à sa charge les frais notariés.

OUVERTURE DES ¼ DE CREDITS

☞ Délibération n°16/09 11/2021 ☞

Madame Le maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article L 1612.1 du Code général des Collectivités Territoriales, précise que l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément à ces dispositions, elle propose d'ouvrir les crédits suivants :

Articles	Libellés	Inscription au BP	25 %
2135	Installation générale, agencement	18 000	4 500
2151	Réseaux de voirie	34 300	8 575
2184	MOBILIER	6 600	1 650

Les membres du conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Le Maire,

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

- ✓ Acceptent les ouvertures de crédits proposées par Madame le Maire
- ✓ Autorisent Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021,
- ✓ Autorisent Madame Le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente.

Noël 2021, bulletin municipal, vœux 2022

Le Noël des enfants est fixé le dimanche 19 décembre à 15h30.

Le bulletin municipal est en cours de réalisation. Il sera distribué avec le panier gourmand de nos anciens.

Les vœux sont fixés le 22 janvier à 17h00.

Demande de subventions

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les demandes de subvention parvenues à la Mairie.

Questions diverses

Compte-rendu de la réunion école : l'école de Villefranche est actuellement en travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Durant cette séance, les délibérations 15/09 11/2021 à 16/09 11/2021 ont été prises.